AVANT-PROPOS

La présente enquête publique concerne la modification de la Déclaration d'Utilité Publique initiale de la ligne 5 de tramway sur le secteur allant du rond-point Paul Fajon à la rue des Chasseurs jusqu'à l'entrée dans l'EAI.

L'ensemble de la ligne 5 de tramway reliera Lavérune à Clapiers sur un tracé de 16,3 km de long et 26 stations, dont 4 communes avec les lignes 1, 3 et 4.

Le tracé modificatif porte sur une section d'une longueur de 3,7 km et comprend 6 stations intermédiaires. La ligne modifiée desservira les quartiers EAI, Gély, Estanove, La Chamberte, Paul Valéry et reliera ensuite l'écoquartier Ovalie et son équipement phare, le stade de rugby, avant de passer au coeur du quartier Val de Croze.

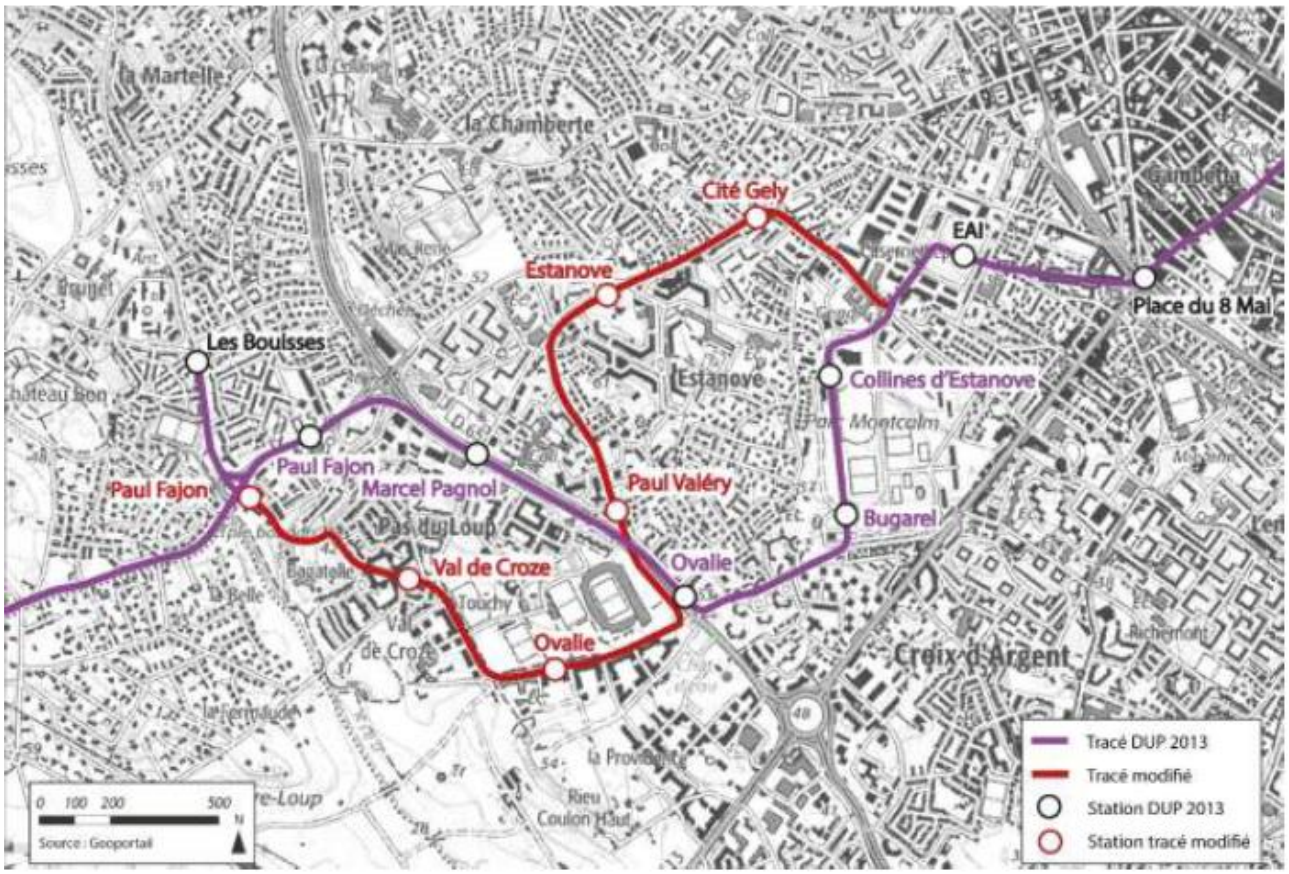

Figure 1 : Projet modificatif sur le secteur Paul Fajon – rue des Chasseurs (entrée de l'EAI)

DUP initiale

L'ensemble de la ligne 5 de tramway a fait l'objet d'un arrêté n°2013-I-1656 déclarant d'utilité publique le projet en date du 28 août 2013.

Cet arrêté a fait suite à l'enquête publique organisée du 10 avril 2013 au 13 mai 2013, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2013-1-548 du 18 mars 2013.

Recommandations formulées par la Commission d'enquête dans son avis du 28 juin 2013 :

Concernant le planning de réalisation, la Commission d'enquête a recommandé :

- De commencer par le bouclage de la ligne 4 en vue d'améliorer sa rentabilité, de favoriser les interconnexions du réseau et de desservir le cœur de ville en priorité ;
- Compte tenu du montant élevé de l'opération et de la conjoncture économique actuelle, d'étaler les investissements, sans remettre en cause l'objectif final du projet. Dans cette optique, la Commission a proposé de différer l'exécution des travaux pour les 3 tronçons Lavérune-Gennevaux, Paul Fajon – les Bouisses et Girac-Clapiers.

Conformément à ces recommandations, l'opération a démarré par le bouclage de la ligne 4. Les travaux ont été engagés au printemps 2014 et la mise en service a eu lieu le 1er juillet 2016. Cette première section constitue le premier maillon de la Ligne 5.

En parallèle, une prorogation de la DUP a été demandée. Cette dernière a été prorogée pour cinq ans par arrêté préfectoral n°2018.I.638 du 13 juin 2018.

Les travaux sur la partie nord de la ligne 5 ont été engagés au cours de l'été 2019.

Evolution du tracé

Par délibération n°14388 du 14 décembre 2016, le Conseil de Métropole a confirmé la poursuite du projet de la ligne 5 et la nécessité d'engager des études et une concertation pour revoir le tracé autour du parc Montcalm.

Le tracé initial de la DUP de 2013 traversait le parc Montcalm depuis la rue de Bugarel jusqu'à la rue des Chasseurs. En 2014, la ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, dans la cadre des études de reconversion de l'école d'Application de l'infanterie (ZAC EAI), ont souhaité aménager le parc en un vaste espace vert de loisir ouvert à la population. Ce choix a conduit à modifier puis annuler le programme urbain prévu sur le site qui comprenait environ 1 150 logements, 2 850 habitants, 10 000 m² d'activités, soit environ 400 emplois, ainsi que la réalisation du Conservatoire à Rayonnement Régional. Le tracé initial de la ligne 5 dans ce secteur est devenu incompatible avec l'ambition de préservation du parc Montcalm et, par ailleurs, son intérêt a fortement diminué en raison de l'abandon du projet urbain dans le parc.

En outre, la Métropole souhaite être au plus près des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville afin de leur apporter une meilleure desserte par un transport en commun efficace, confortable et accessible.

Le nouveau tracé répond à cet objectif en desservant les quartiers Val de Croze, Pas du Loup et Gély.

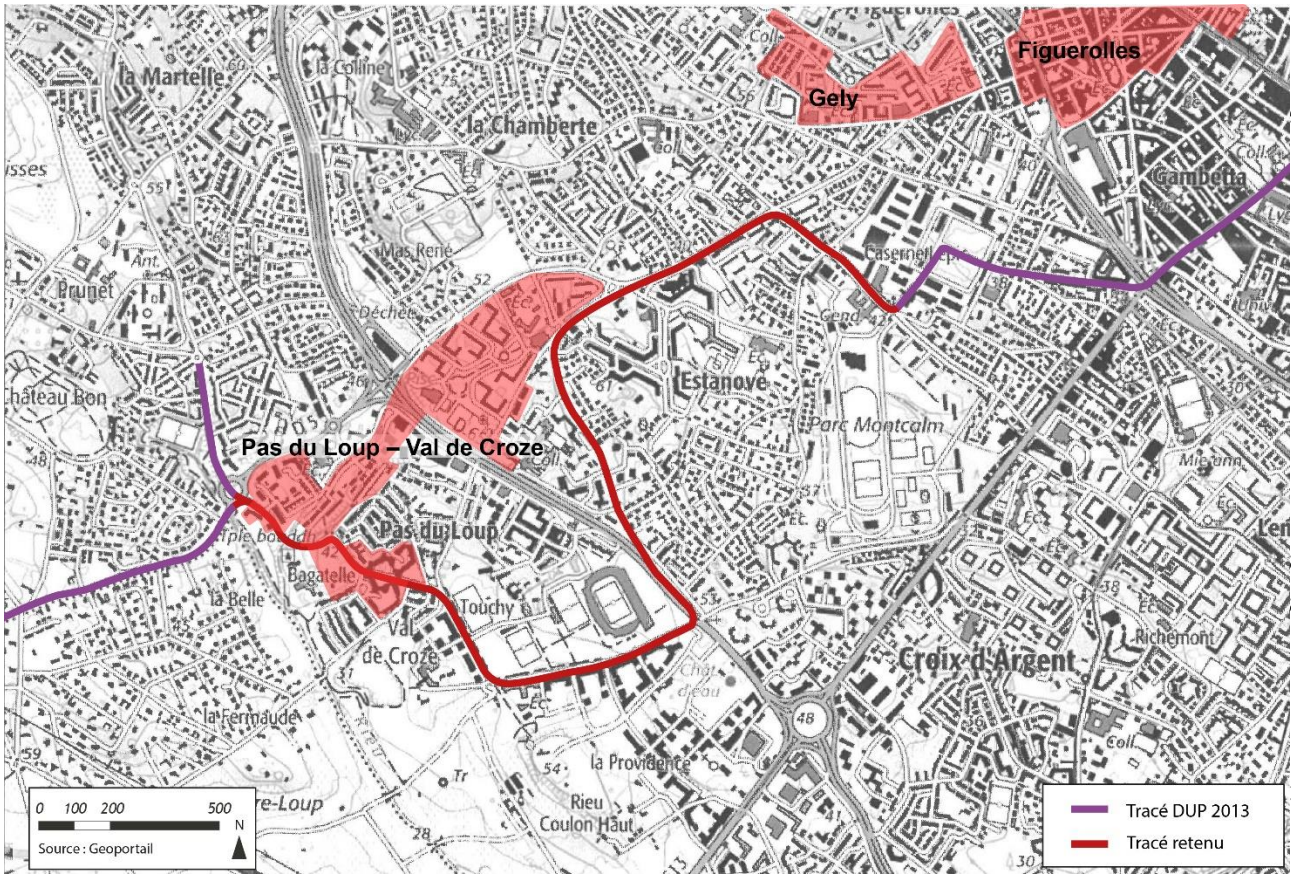

Quartiers prioritaires de la politique de la ville